

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-17-0831 du 29/12/2017**

Arrêté du 28 décembre 2017

ARRETE PORTANT PRECISION DE L'AFFECTATION DE DEUX ADMINISTRATEURS  
DES FINANCES PUBLIQUES A LA DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté précise les fonctions confiées à deux administrateurs des Finances publiques affectés à la direction nationale d'interventions domaniales.

Date d'application : 01/01/2018

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT PRÉCISION DE L'AFFECTATION DE DEUX ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES À LA DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT PRÉCISION DE L'AFFECTATION DE DEUX ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES À LA DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'Action  
et des Comptes Publics

**ARRÊTÉ**

portant précision de l'affectation de deux administrateurs des finances publiques  
à la direction nationale d'interventions domaniales

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,

- Vu la loi n° 83-834 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 9 juillet 2015 portant détachement, réintégration, promotion, mutation et affectation d'administrateurs des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 20 juillet 2017 portant promotion et affectation d'administrateurs des finances publiques ;

**ARRÊTE :**

**Article premier**

Mme Anne-Marie CHEVALIER, administratrice des finances publiques de 5<sup>ème</sup> échelon, affectée à la direction nationale d'interventions domaniales, est chargée des fonctions d'adjoite, des missions non comptables et des fonctions d'ordonnancement.

**Article 2**

M. Alexandre MICHAUD, administrateur des finances publiques de 3<sup>ème</sup> échelon, affecté à la direction nationale d'interventions domaniales, est chargé des fonctions d'adjoit et des missions comptables.

**Article 3**

Ces mesures prendront effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

FAIT LE 28/12/2017

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,  
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET PAR  
DÉLÉGATION,  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,  
CHEFFE DU BUREAU RH-1B,

CÉLINE CASTELEYN